



Bien vivre ensemble

 CE QU'IL FAUT SAVOIR

Vous trouverez dans ce mémo quelques conseils de vie commune pour entretenir de bonnes relations de voisinage.

LES PARTIES COMMUNES

- Veillez à ne pas **stocker vos affaires sur les paliers**, couloirs et halls d'entrée, ce sont des espaces communs
- **Nettoyez les espaces communs** chacun votre tour si l'entretien n'est pas compris dans vos charges
- Dans un soucis d'hygiène, **ne laissez pas vos poubelles au sol** et veillez au tri de vos déchets



LE BRUIT

- **Faites attention aux bruits ; cris, télévision, musique trop forte...** chacun est sensible aux bruits de manière différente
- **Ne claquez pas** les portes
- **Prévenez vos voisins** si vous organisez une fête



VOS ANIMAUX DOMESTIQUES

- **Évitez de les laisser seuls dans votre logement.** Les aboiements continus sont difficiles à supporter
- **Favorisez les promenades** pour vos animaux, afin qu'ils ne fassent pas leurs besoins sur les balcons ou dans les communs



DIALOGUEZ ENTRE VOUS

- En cas de différend, **dialoguez avec votre voisin concerné** et exprimez ce qui vous dérange de manière courtoise et polie, tentez de régler la situation à l'amiable

SI RIEN NE CHANGE

- 1** **Contactez Flandre Opale Habitat.** Votre demande sera analysée et un rappel sur les règles de bien vivre ensemble sera fait à votre voisin
- 2** En parallèle, en cas de nuisance sonore importante, **contactez les services de police** pour constater l'infraction, et déposez une main courante
- 3** Si le problème perdure malgré les éventuelles relances, le fauteur de trouble sera **convoqué par nos équipes**
- 4** Si aucun compromis n'est trouvé, **un recours contentieux peut être lancé**, appuyé par des attestations de témoins, plaintes, mains courantes ou constats d'huissier
- 5** Enfin, Flandre Opale Habitat tient à rappeler que les troubles du voisinage anormaux et répétitifs peuvent **entraîner une résiliation de bail par voie de justice**